



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

**- Séance du 10 avril 2025-**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le conseil municipal de la commune de Seyses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seyses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

***Nombre de Conseillers Municipaux : 29***

**Membres présents :** 23

**Absents avec  
procuration :** 6

**Absents sans  
procuration :** 0

**Votants :** 29

**Date de convocation :** 28/03/2025

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :**  
**11/04/2025**

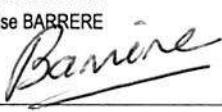
**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Nathalie CARLES-SALMON, Vincent SOUBIRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Excusés avec  
procurations :** Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUCI, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Didier ZERBIB, Jérôme PUILLET à Philippe STREMLER, Elodie ALBA à Raphaël RIGACCI, Michel BOUTET à Vicky VALLIER.

**Absents sans procuration :** /

**Secrétaire :** Françoise BARRERE

<b>N° DEL/2025-2-02</b>  <b>Projet d'organisation horaire de la semaine scolaire dans la future école publique Claire Roman</b>	<p><b>Vu l'article D521-11 du Code de l'Education prévoyant que « <i>le conseil d'école intéressé ou la commune [...] peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré. Le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur d'académie arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département dont il a la charge, après examen des projets d'organisation qui lui ont été transmis et après avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunal intéressé. Cet avis est réputé acquis en l'absence de notification au directeur académique des services de l'éducation nationale d'un avis exprès dans un délai de quinze jours à compter de la saisine.</i> »</b></p> <p><b>Considérant qu'à la rentrée de septembre 2025 un 3<sup>ème</sup> groupe scolaire public va ouvrir sur la commune, l'école Claire Roman, et qu'en l'absence de conseil d'école existant il appartient au conseil Municipal de proposer un projet horaire au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) compétent, en l'occurrence celui de la circonscription de Fonsorbes.</b></p> <p><b>Il est proposé de prévoir les mêmes horaires que ceux actuellement en vigueur aux groupes scolaires Paul Langevin et Flora Tristan.</b></p>
---	---

N° DEL/2025-2-02	<p><b><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></b></p> <p><b>-De transmettre au DASEN le projet horaire d'organisation de la semaine scolaire suivant pour l'école Claire Roman à la rentrée 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ En élémentaire de 9H à 12H du lundi au vendredi, et de 14H15 à 16H30 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.</li> <li>→ En maternelle de 8H50 à 11H50 du lundi au vendredi, et de 14H05 à 16H20 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.</li> </ul> <p><b>-De transmettre au DASEN le maintien horaire d'organisation de la semaine scolaire suivant pour l'école Paul Langevin à la rentrée 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ En élémentaire de 9H à 12H du lundi au vendredi, et de 14H15 à 16H30 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.</li> <li>→ En maternelle de 8H50 à 11H50 du lundi au vendredi, et de 14H05 à 16H20 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.</li> </ul> <p><b>-De transmettre au DASEN le maintien horaire d'organisation de la semaine scolaire suivant pour l'école Flora Tristan à la rentrée 2025 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ En élémentaire de 9H à 12H du lundi au vendredi, et de 14H15 à 16H30 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.</li> <li>→ En maternelle de 8H50 à 11H50 du lundi au vendredi, et de 14H05 à 16H20 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.</li> </ul> <p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p>Secrétaire de séance Françoise BARRERE </p>
------------------	--

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

